

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DES NITRATES SUR L'UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE BUCHELAY : APPROBATION DU PROGRAMME MODIFICATIF	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 22/11/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 110

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère

KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

136 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

1 NE PREND PAS PART :

PLACET Evelyne

EXPOSÉ

La Communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences « assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau ». Elle gère la production, le traitement de l'eau, le transfert, le stockage et la distribution jusqu'aux points de consommation.

Pour alimenter les communes de Buchelay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine et Soindres, soit près de 61 000 habitants, la Communauté urbaine dispose de cinq forages (P1, P2, PGR, Malassis et les Perruches) et d'une unité de potabilisation. La nappe phréatique alimentant ces captages présente de fortes teneurs en nitrates, proche du seuil réglementaire fixé à 50 mg/L avec des dépassements dont la fréquence augmente.

Pour garantir la conformité aux exigences sanitaires imposées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Communauté urbaine doit construire une unité de traitement des nitrates.

Cette unité de traitement des nitrates sera dimensionnée pour garantir une distribution en sortie d'unité de traitement n'excédant pas 30 mg/L, soit 20 mg/L sous le seuil réglementaire à un débit de 700 m³/h. Il sera possible, de manière ponctuelle, d'augmenter le volume de production en augmentant la durée de fonctionnement de l'usine.

Le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 30 juin 2022, le programme de travaux pour la construction de l'unité de traitement des nitrates, d'un montant prévisionnel de 2 900 000 €HT.

La phase avant-projet (AVP) de la maîtrise d'œuvre a permis d'identifier de nouvelles contraintes qui doivent être intégrées au programme pour la mise en place d'une filière de traitement physico chimique :

- l'intégration architecturale (le site est déjà bâti et le nouveau bâtiment doit s'y intégrer) ;
- contraintes d'implantation (la zone de construction possible est très restreinte, l'unité de dénitrification doit s'implanter à proximité de l'unité de décarbonatation pour limiter les contraintes hydrauliques) ;
- contexte géotechnique (l'unité vient s'implanter sur le périmètre de protection du captage) ;
- évolutions des coûts des matériaux et des travaux de génie civil (les différents indices de travaux ont connu une augmentation importante depuis 2022).

Ces modifications portent l'estimation de l'enveloppe financière des travaux à 5 320 000 €HT, soit une plus-value de 2 420 000 €HT.

Eléments du programme	Montant
Travaux	5 320 000 €HT
Aléa de 10 % sur le montant des travaux	532 000 €HT
Maîtrise d'œuvre	204 900 € HT
Missions complémentaires (coordonnateur santé sécurité, contrôle technique, études géotechniques, essais, etc.)	70 000 €HT
TOTAL	6 126 900 €HT

Cette opération sera phasée sur les années 2024/2026.

Le projet peut être financé à hauteur de 30 % du montant des travaux par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, soit une subvention de 1 596 000 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du programme des travaux de construction d'une unité de traitement des nitrates sur l'usine de production d'eau potable de Buchelay, pour un montant prévisionnel de 6 126 820 € HT,
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe eau potable :
 - Etudes : chapitre 20 nature 2031 antenne 811102 opération EP03220100
 - Travaux : chapitre 23 nature 2315 antenne 811102.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la santé publique et notamment ses article L. 1321-2 et suivants et R. 1321-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 212-9 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 modifié relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

VU le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

VU la circulaire n°2003-633 du 30 décembre 2003 relative à l'application des articles R. 1321-1 et suivants du code de la santé publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

VU la circulaire n°2007-57 du 2 février 2007 relative aux modifications apportées aux dispositions réglementaires du code de la santé publique par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_38 du 9 décembre 2021 portant poursuite de la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages situés sur la commune de Buchelay et des captages les Perruches et Malassis situés sur la commune de de Rosny-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-06-30_33 du 30 juin 2022 portant approbation du programme des travaux de construction d'une unité de traitement des nitrates sur l'usine de production d'eau potable de Buchelay, d'un montant de 2 900 000 € HT,

VU les études d'avant-projet de la mission de maîtrise d'œuvre,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 19 novembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du programme des travaux de construction d'une unité de traitement des nitrates sur l'usine de production d'eau potable de Buchelay, pour un montant prévisionnel de l'opération de 6 126 820 €HT (six-millions-cent-vingt-six-mille-huit-cent-vingt euros hors taxe).

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe eau potable :

- Etudes : chapitre 20 nature 2031 antenne 811102 opération EP03220100
- Travaux : chapitre 23 nature 2315 antenne 811102 opération EP03220100.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **02/12/2024**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : **02/12/2024**

Exécutoire le : **02/12/2024**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Delai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 28 novembre 2024



ZAMMIT-PORESCU Cécile